

Mon bilan 2 ANS

dans la
3^{ème} circonscription



Actualités

Circonscription

Vie parlementaire

www.jlmaisson.fr

Ombre sur la démocratie

Quelles seraient les réactions si demain Poutine ou Erdogan voulaient réduire le nombre de parlementaires dans leur pays ? Il est fort probable qu'elles seraient outrées et qu'on crierait au totalitarisme. Or, il s'agit de l'essentiel du projet institutionnel d'Emmanuel Macron. Pourtant, il y a des sujets plus urgents pour la France et les Français : pouvoir d'achat, immigration, chômage, retraite, sécurité, justice, santé, dette publique/réforme de l'Etat, environnement, etc.

Stoppée par l'affaire Benalla, la réforme des institutions risque d'être remise à l'ordre du jour. Cela doit inquiéter.

D'abord, parce que toute interrogation sur les pouvoirs du Président, du gouvernement et sur le quinquennat est d'emblée écartée ?

Ensuite, la réduction du nombre de parlementaire et l'introduction d'une dose de proportionnelle vont doublement affaiblir le pouvoir législatif. Premièrement, en éloignant encore davantage les élus nationaux des citoyens (circonscriptions plus grandes et

plus peuplées). Deuxièmement, en rendant les élus encore plus dépendants vis-à-vis du chef de l'Etat qui aura la main sur la composition de la liste soumise aux suffrages.

Enfin, parce qu'on ne sait jamais entre quelles mains le pouvoir peut atterrir un jour, il est fondamental de toujours préserver un sain équilibre institutionnel, garantie la plus puissante de la démocratie. •

Jean-Louis MASSON,
Député de la 3^{ème} circonscription du Var - Chevalier de la Légion d'Honneur
Président de la majorité municipale de la ville de La Garde

Le journal de Jean-Louis Masson



Entretien exclusif

« La dette publique est une lâcheté politique »

A l'issue de sa deuxième année de mandat parlementaire, Jean-Louis Masson revient sur les grands dossiers qu'il a défendu (ou combattu) à l'Assemblée nationale.

Localement, vous avez soutenu les maires de la Métropole au sujet du projet de loi pour une école de confiance ?

JLM. La contestation portait sur l'article 6 quater qui a été ajouté au projet de loi par un amendement, issu du groupe LaREM. Il visait à permettre le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF). Jusqu'à présent, cela n'était possible que dans le cadre d'expérimentations définies à l'article L. 401-1 du Code de l'éducation.

autres. Or, la dette publique est une lâcheté politique assumée par les générations futures. De plus, il n'y a rien sur la fraude fiscale et sociale.

En outre, l'ensemble des annonces favorables au pouvoir d'achat, si l'on peut s'en satisfaire pour les Français concernés, sont toutes financées par de la dette. Elles aggraveront donc la situation si aucun effort de réduction de dépense n'est entrepris. Le gouvernement n'en prend malheureusement pas le chemin.

l'absence d'une vision puissante propre à rassembler les français.

Il faut être plus vigilant que jamais car le diable est dans le détail. Pas de fermeture d'école ou d'hôpitaux n'exclut pas la fermeture de classe ou de service. La ré-indexation des retraites en 2021, c'était déjà prévu. En revanche, rien ne sera rendu du pouvoir d'achat perdu. Sur l'abaissement du seuil du RIP, chiche ! Je demande son application immédiate au sujet de la privatisation d'ADP. Au sujet, de la politique

ancrage le plus solide. Il ne faut plus les écarteler entre les facilitations faites au plus riches et des mesures sociales non contrôlées.

Faute d'avoir réduit la dépense publique, qui augmente encore plus que sous François Hollande, Emmanuel Macron a alourdi les prélèvements obligatoires des ménages de 4,5 milliards d'€ en 2018 : hausse massive de CSG sur des millions de retraités, augmentation sans précédent des taxes sur les carburants et le chauffage, détricotage de la politique familiale, hausse de la fiscalité des PEL...

La baisse de la pression fiscale annoncée est un leurre. Quand vous héritez d'une pression fiscale à 100, que vous la portez à 110 pour la ramener à 105 sous la pression de l'opinion publique, vous n'avez pas baissé les impôts. C'est la situation actuelle. Nous verrons la suite mais le doute est permis car rien n'est financé à ce jour.

“ Nous considérons, comme de nombreux députés, que les directeurs d'école font un travail remarquable. ”

Nous avons remporté cette bataille puisque l'article ne figure pas dans le texte de la commission mixte paritaire. Nous avons le sentiment que cette mesure technocratique a aussi une visée budgétaire avec la suppression des directeurs dans chaque école et d'éventuelles fermetures de classe.

A ce titre, on peut s'étonner qu'un tel projet n'ait pas donné lieu à plus de concertation avec les collectivités locales, les enseignants et les parents d'élèves.

Nous considérons, comme de nombreux députés, que les directeurs d'école font un travail remarquable. Ils sont de vrais leaders pédagogiques qui pilotent leur projet d'école. Ils exercent un métier à part entière. Ils sont, par ailleurs, des relais de proximité essentiels vis-à-vis des parents d'élèves.

LAXISME BUDGETAIRE

Vous dénoncez sans relâche le laxisme budgétaire du gouvernement ?

JLM. Effectivement, le gouvernement ne fait rien pour la réduction des dépenses publiques. Pourtant, cela plombe notre souveraineté, notre croissance et condamne le pays à une pression fiscale durablement élevée. La preuve, les baisses des impôts des uns sont toujours compensées par l'augmentation de ceux des



IMMIGRATION

Que pensez-vous des récentes déclarations d'Emmanuel Macron sur l'immigration ?

JLM. Elles ne sont pas crédibles. Emmanuel Macron a élargi le regroupement familial. Il propose un débat au parlement, aux Républicains, nous voulons un vote annuel sur des quotas. Il fait, enfin ! un petit pas sur la laïcité. Pourquoi ne pas l'élever au niveau constitutionnel ? C'est très significatif de la méthode Macron : il y a loin entre les annonces et la concrétisation.

la dette publique est une lâcheté politique assumée par les générations futures.

familiale, il faut revaloriser le quotient familial dès 2020. Sur le chômage les résultats font défaut. En 2018, seule année de plein exercice du président, les créations d'emplois ont chuté de 50% ! Si elles semblent repartir au premier trimestre, la baisse du chômage est essentiellement imputable à la baisse du nombre d'entrants sur le marché du travail. Enfin, il faut déplorer dans les propos du président l'absence d'une vision puissante propre à rassembler les français.

Comment fédérer les Français ?

JLM. Il faut des projets rassembleurs autour de nos valeurs républicaines. Il faut aussi se centrer sur les classes moyennes et faire redémarrer le moteur de la méritocratie républicaine. Le combat pour les classes moyennes est une boussole de notre engagement politique. Elles sont le point d'équilibre de notre pays, notre

IMPROVISATION

Jean-Louis Masson ajoute : Alors que le président de la République a improvisé, en décembre dernier, des annonces représentant quelque 10 milliards d'€, nous rappelons que le pouvoir d'achat ne se décrète pas à grands renforts de primes fiancées par le déficit public. Cette année, la France a le pire déficit public de la zone euro. Il n'y a pas de miracle : sans réduction de la dépense publique, les primes d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Les Républicains sont la seule famille politique à proposer une véritable réduction de la dépense publique dans le but de laisser respirer les classes moyennes en les libérant du fardeau fiscal qui pèsent plus que jamais sur elles. •

Propos recueillis par Gilles CARVOYEUR

“ Il n'y a pas de miracle : sans réduction de la dépense publique, les primes d'aujourd'hui sont les impôts de demain. ”

Le Parc Nature, le poumon vert de la Métropole

Au cœur du Plan entre La Garde et Le Pradet, le Parc Nature s'étend sur 130 hectares dont 90 hectares sur La Garde.

Cet Espace Naturel Sensible (ENS) classé zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique représente un enjeu décisif pour les prochaines années.

« L'objectif est de préserver de façon durable la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Il est aménagé pour que le public puisse admirer toutes les richesses de la faune et de la flore de cette zone remarquable », rappelle Jean-Louis Masson.

SOUTIEN DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le parlementaire se souvient : « Le premier qui a parlé d'un tel parc, c'est Jean Aicard qui habitait dans la villa Les Lauriers Roses, devenue le Musée Jean Aicard. Jean Aicard appréciait tout particulièrement ce site. Le second, c'est Maurice Delplace, le maire de La Garde. Puis, en 2001, on a commencé à travailler sur le projet avec Marc Giraud qui était, à l'époque, vice-président du Conseil Général. Je le remercie d'avoir toujours été à nos côtés, de manière constante et avec opiniâtreté » !

Il se remémore les aléas de ce dossier : « Le temps administratif a été long, un peu trop long. Puis, est venu le temps judiciaire et nous avons dû affronter les procès de tous les empêchés de tourner en rond. On a gagné dans toutes les instances, même devant la Cour de Cassation ».

Il ajoute : « Ce projet n'aurait pu voir le jour sans l'interdiction de la chasse sur le territoire du futur parc, en 2005. Cette décision a contribué à faire revenir une centaine d'oiseaux ! Le Parc Nature s'inscrit dans la trace du Parc de Port-Cros, comme le constatent, avec satisfaction, les associations de protection de l'environnement ». Le député conclut : « Je suis très fier que dans cette Métropole on permette aux générations qui nous suivent de profiter de cet espace, au cœur d'une agglomération de 500 000 habitants ! Ce n'est pas un petit pas, c'est un pas à 17 millions d'€ et ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres » !



LES AUTRES PARCS DE LA GARDE

LA FORÊT DU THOUARS

Emblématique de la Cité du Rocher, le site propose des sentiers pédestres et botaniques et permet de contempler des espèces végétales propres aux terres méditerranéennes.

LE JARDIN VEYRET

À proximité du Collège Cousteau, le jardin est très apprécié des jeunes et des familles qui y trouvent un lieu de détente avec une aire de jeux et un bassin végétalisé.

LE JARDIN ALLENDE

Entre l'Hôtel de Ville et La Poste, c'est un espace vert dont les pins parasols offrent ombre et fraîcheur l'été.

LE JARDIN DES TOUT-PETITS

Face à la Ludothèque et à la Maison de la Petite enfance, ce jardin est adapté aux enfants de moins de 3 ans qui peuvent s'amuser en toute sécurité.

LE PARC DES SAVELS

Poumon vert d'un hectare et demi situé au cœur de ville, il allie respect de l'environnement et mise en valeur du patrimoine naturel. Les espèces méditerranéennes (sauces, lavandes, romarins, oliviers bicentenaires, vignes, chênes, citronniers, caroubiers, jujubiers...) respectent le caractère original du site et permettent une bonne gestion de l'eau.

LE PARC ELLUIN

Ce nouvel espace vert de 30 000 m², situé entre le lycée du Coudon et la voie verte de la Planquette est un lieu de quiétude et de convivialité pour toute la famille. Ici, chacun profite d'un sentier à l'ombre l'été ou d'un chemin ensoleillé l'hiver, pour se promener, faire du sport, pique-niquer ou encore contempler une flore méditerranéenne, amie des papillons et des abeilles. •

Un verdict sévère sur la loi PACTE et la privatisation d'ADP

Au terme de la deuxième année de mandat, le verdict de Jean-Louis Masson est très sévère sur la loi PACTE et la privatisation d'ADP.

On peut faire des grands moulinsets comme Bruno Le Maire qui affirme croire à des solutions industrielles. Mais, il est dans le rôle de Cervantès qui bataille contre des moulins à vent. La réalité, ce que Macron veut brader un joyau industriel ! Un de plus !

Le parlementaire s'explique : « Bien que politiquement j'observe avec davantage de bienveillance les privatisations que les nationalisations, il faut se garder de raisonner avec dogmatisme. En l'occurrence, le

gouvernement veut vendre un patrimoine public stratégique sans égard pour l'intérêt général. Et, il a de nouveau recours à la tromperie. Son incapacité à baisser les dépenses publiques et à maîtriser la dette sont les causes réelles de ce projet. Le réinvestissement du produit de la vente constitue un alibi officiel grossier.

En effet, seuls les intérêts générés annuellement par le produit de la vente seront utilisés. Le comble, c'est qu'il est probable que le montant soit inférieur aux dividendes perçus par l'État grâce à ses parts dans ADP. Par ailleurs, la

recette, elle, sera bloquée sur un compte. Elle servira de baisse factice du déficit public. D'emblée, j'avais déposé un amendement contre ce projet. En outre, dans ce dossier, se pose une triple question d'éthique, de confiance et de souveraineté. D'abord, l'atmosphère d'affrontement malsain entre l'Élysée et Bercy pose un problème d'éthique, chacun défendant son candidat de prédilection au rachat. Ensuite, la confiance est inenvisageable. MM. Macron et Le Maire se sont déjà illustrés dans leur incompétence à gérer ce type de dossier. Le premier porte la catastrophe de la vente de l'aéroport de Toulouse aux chinois. Le second n'a pas particulièrement brillé

dans la privatisation des autoroutes. Enfin et surtout, la situation géopolitique de la France, la position géostratégique de notre pays comme la conception républicaine traditionnelle de la souveraineté nationale plaident unanimement pour une maîtrise étatique de ce type d'équipement. C'est pourquoi, j'ai signé la demande d'un Référendum d'Initiative Partagée. Nous sommes plus de 200 à l'avoir fait soit plus que les 185 requis par la Constitution. Il appartient au Conseil Constitutionnel de se prononcer sur la recevabilité de notre requête. Puis, il nous faudra 4,5 millions de parrainages et le Référendum sera de droit et, dès lors, cette privatisation repoussée, je l'espère ». •



LE BILAN DE MON ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE EN CHIFFRES

Jean-Louis MASSON

Député du Var

www.jlmasson.fr

JUIN 2018 - JUIN 2019

Source : site.nosdeputes.fr - Bilan au 15 juin 2019

118

interventions en Commission
(113^e rang sur 577 députés)

143

interventions longues
dans l'hémicycle
(124^e rang sur 577 députés)

282

amendements déposés
(46^e rang sur 577 députés)

6504

amendements cosignés
(3^e rang sur 577 députés) (114 adoptés)

8

propositions de lois déposées
(16^e rang sur 577 députés)

90

propositions de lois
cosignées
(49^e rang sur 577 députés)

44

questions écrites déposées
(61^e rang sur 577 députés)

3

questions orales
au gouvernement



Groupes Républicains
Assemblée nationale

Proposition de loi 15 milliards d'€ pour les forces de sécurité intérieure

Jean-Louis Masson a cosigné une proposition de loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure. Pour le parlementaire, « il faut réarmer la police et la gendarmerie ».

Depuis plusieurs années, les forces de l'ordre sont soumises à une pression opérationnelle inédite, sous l'effet d'une menace terroriste maximale et durable, d'une pression migratoire forte, de la radicalisation de la contestation sociale et de façon générale de l'augmentation des violences.

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'ensemble des forces de sécurité est ainsi pleinement mobilisé pour assurer la sécurité de nos concitoyens dans un contexte qui conduit à solliciter de leur part d'importants efforts et des prises de risque accrues.

La Nation doit leur rendre hommage pour leur engagement, leur détermination et leur professionnalisme au service de la protection des Français mais elle doit aussi leur assurer des conditions satisfaisantes pour exercer leurs missions.

Or, non seulement les moyens budgétaires dont ils disposent sont devenus largement insuffisants mais leurs conditions de travail se sont considérablement dégradées.

L'objectif de la proposition de loi est de réarmer l'État en renforçant significativement les moyens budgétaires dédiés aux forces de l'ordre ; améliorant leurs conditions de travail et en renforçant les outils juridiques destinés à les protéger ; augmentant les prérogatives des policiers municipaux.

Les forces de sécurité intérieure ont besoin de moyens budgétaires nouveaux. Dans le contexte actuel, la part des budgets rapportés au produit intérieur brut (PIB) qui sont consacrés aux missions régaliennes de l'État (sécurité intérieure, justice, défense) est trop faible. En 1965, en incluant la défense, les dépenses régaliennes représentaient 6,5 % du PIB. Elles sont passées à 4,5 % en 1990 et à 3,15 % en 2018 (Loi de finances 2019, y compris CAS pension).

Plus spécifiquement, les sécurités (police nationale, gendarmerie, sécurité civile et sécurité routière) totalisent 0,85 % du PIB en 2018, selon les chiffres du budget de l'État.

Ainsi, pour 1 000 € de dépenses publiques, l'État mobilise actuellement à peine 25 € pour la sécurité.

« Les forces de sécurité intérieure ont besoin de moyens budgétaires nouveaux. »

REARMEMENT DES FORCES DE SECURITE

La Nation doit décider de consacrer les moyens nécessaires à ces priorités, en se fixant l'objectif d'atteindre 1 % du PIB pour les sécurités d'ici 2025, un premier palier à 0,95 % étant réaliste à échéance 2022. Dans l'ensemble, la proposition de loi de programmation prévoit que la dotation

supplémentaire s'élèvera à plus de 15 milliards d'€ sur six ans, soit 2,5 milliards d'€ par an.

Les crédits inscrits au titre de la police nationale et de la gendarmerie visent à engager la mobilisation de moyens exceptionnels en matière d'équipement et d'immobilier, pour faire face à une situation de véritable paupérisation des moyens. Ils consistent à combler le retard pris qui avaient cessé de constituer une priorité budgétaire ces dernières années, au risque de fragiliser la capacité opérationnelle des forces de sécurité intérieure.

S'agissant des équipements et des moyens d'investigation, les progrès technologiques constatés et l'adaptation rapide de la délinquance à ces nouveaux outils d'enquête doivent imposer un rythme d'investissement renforcé. Les policiers et les gendarmes disposeront ainsi de 1,8 milliard d'€ entre 2020 et 2025 pour préparer le futur autour de matériels informatiques, d'équipements d'intervention et de moyens d'investigation modernes. •

www.jlmasson.fr, pour suivre mon actualité

Pendant ma campagne, je m'étais engagé à vous informer régulièrement de mon action.

Aujourd'hui internet est le vecteur de communication le plus utilisé par la population. Que ce soit pour faire des recherches ou pour s'informer, il permet de mettre à la vue de tous les informations que vous

souhaitez partager. Le métier de député, dans le quotidien législatif, est très mal connu du grand public. C'est la raison pour laquelle j'ai créé mon site internet www.jlmasson.fr

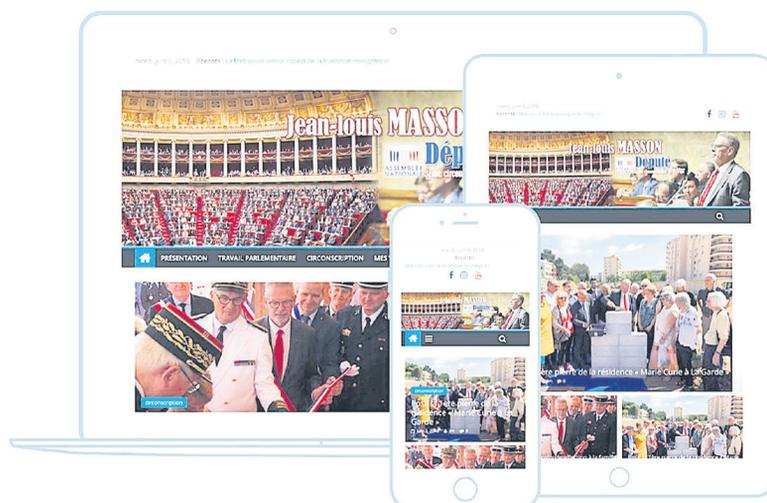
Mon site www.jlmasson.fr me permet de vous informer de mon activité parlementaire, en rendant compte de mes actions qui font le quotidien de ma mission de député de la 3ème circonscription du Var.

Vous y trouverez, outre l'actualité Parlementaire, et les événements de la circonscription, toutes les vidéos de mes interventions ainsi que les

coordonnées de mon équipe parlementaire qui se tient à votre disposition.

N'hésitez pas à consulter mon site www.jlmasson.fr qui constitue un lien direct entre nous.

Mon site et les vidéos peuvent être consultés, dans une version adaptée, à partir des smartphones. •



Suivez-moi sur les réseaux sociaux

Facebook: /jeanlouis.masson.319 • Twitter: @massonjeanlouis • Instagram: @massonjeanlouis

